



**CONCOURS D'ADMINISTRATEUR-ADJOINT
2012-2013**

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

Épreuves d'admissibilité

31 janvier 2013

**ÉPREUVE À OPTION :
OPTION GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

(durée 2 heures)

N.B. : Pour cette épreuve, sont autorisés :

- l'usage d'une calculatrice de poche, y compris d'une calculatrice programmable et alphanumérique, à fonctionnement autonome, sans imprimante, sans document d'accompagnement et de format maximum 21 cm x 15 cm de large (non fournie par le Sénat) ;
- le recours au Plan comptable général (liste des comptes uniquement), prêté par le Sénat.



ÉPREUVE À OPTION
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE



AVERTISSEMENT

**Si l'énoncé du sujet, des questions ou des annexes, vous conduit
à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé
de la (ou les) mentionner explicitement sur votre copie.**

1^{ère} partie – Cas MONBIB (10 points)

La société MONBIB fabrique et commercialise deux modèles de biberons : le biberon 1^{er} âge qui peut contenir 150 ml de lait et le biberon 2^{ème} âge qui peut en contenir jusqu'à 270. A part cette différence de taille, les deux modèles de biberons sont presque identiques en tout point, y compris pour les coloris (un bleu et un rose sont proposés pour les deux modèles). Ils sont produits dans un atelier puis stockés en vrac avant d'être conditionnés par le service commercial pour la distribution. Vous disposez en annexe d'éléments sur les coûts mensuels moyens observés en 2011.

Le 29 septembre 2012, le PDG de la société MONBIB réunit le responsable du service production et celui du service commercial car le niveau des stocks de biberons est beaucoup trop élevé. Ils s'élèvent à cette date à 20 000 pour les petits biberons et 15 000 pour les grands biberons. Il exige que les stocks soient ramenés à 8 000 pour les deux types de biberons au 31 octobre. Il souhaite également que cette situation ne se reproduise pas à l'avenir. Le responsable du service commercial laisse alors entendre que c'est le service production qui laisse filer les stocks. Le responsable de ce dernier rétorque aussitôt que la situation est au contraire due aux piètres performances des vendeurs recrutés par le service commercial. Las de ces éternelles querelles, le PDG propose alors de transformer les deux services en centres de profit. Le centre de profit « PROD » céderait sa production au centre de profit « COM » au coût de production standard (calculé à partir des moyennes observées en 2011). Le résultat du centre « PROD » serait calculé par différence avec le coût de production complet, et celui du centre « COM » avec le prix de vente.

- 1 – Pourquoi le niveau « trop » élevé des stocks est-il un problème pour le PDG ? Pourquoi ne pas proposer de les ramener à zéro ?**
(NB : pour cette question, il n'est demandé aucun calcul, le cas présenté n'étant qu'un support pour une réflexion plus générale sur la problématique des stocks).
- 2 – Qu'est-ce qu'un centre de profit ? Quel est l'intérêt ici de transformer les deux services en centres de profit ?**
- 3 – A combien s'élèvent les prix de cession interne tels que définis par le PDG pour les deux biberons (respectivement P1 et P2) ? Pour un mois d'activité normale (défini comme la moyenne observée en 2011), quel est le résultat du centre « PROD » ? Le résultat du centre « COM » ? Commentez vos résultats.**
- 4 – Si le niveau prévisionnel des ventes en octobre 2012 correspond à un mois normal, quelle est la production prévisionnelle en octobre compte tenu des objectifs de réduction des stocks de la direction ? Calculez alors le résultat prévisionnel des deux centres et commentez.**

- 5 – Le lendemain, le 30 septembre, une nouvelle réunion est organisée à la demande expresse d'un des deux services qui a fait ses calculs et s'avère mécontent de la méthode proposée. Le PDG propose alors de compléter le système évoqué la veille par un mécanisme d'imputation rationnelle des charges fixes. Qu'est-ce que l'imputation rationnelle ? Quel est l'avantage de cette méthode pour l'entreprise MONBIB ? En prévisionnel, en octobre, est-on en sur ou en sous-activité ?
- 6 – Le PDG considère qu'en octobre la sur ou la sous activité est due à des problèmes de mévente dans les mois précédents. Calculez alors le profit prévisionnel de chacun des centres pour le mois d'octobre. Commentez les différences obtenues avec les résultats de la question 4.



ANNEXE :

Données mensuelles moyennes de 2011

	Biberon 1er âge	Biberon 2ème âge
Matière première par unité produite	30g	50g
Nombre d'heures-machine par unité produite	0,05	0,06
Quantités produites et vendues par mois	30 000	30 000

L'entreprise MONBIB recourt pour la fabrication de ses biberons à une matière plastique adaptée à l'alimentation des nourrissons garantie sans bisphénol A. Son coût est relativement élevé : 25 000 € la tonne. Cette matière première est la seule charge directe de l'atelier de production.

L'atelier supporte également des charges indirectes : 20 000 € de charges variables et 30 000 € de charges fixes. Elles sont considérées proportionnelles au nombre d'heures-machine.

La concurrence étant rude sur le créneau des biberons, moins sur le prix cependant que sur la recherche du bien-être pour le bébé et le caractère fonctionnel du nettoyage pour les parents, le service commercial est particulièrement soigneux concernant l'aspect esthétique et visuel de l'emballage et ne lésine pas sur les moyens. Cette politique engendre des charges de conditionnement et d'expédition évaluées à 1 € par unité.

Les biberons 1^{er} âge sont vendus 4 € pièce et les biberons 2^{ème} âge 4,50 €.

2nde partie – Cas CULLUM (10 points)

Vous êtes le directeur administratif et financier de la SARL Cullum, spécialisée dans la fabrication d'instruments de musique. Afin d'accroître l'indépendance énergétique de l'entreprise, vous faites l'acquisition d'un panneau photovoltaïque auprès de la SA Green Sun. La facture n° 78.97 CT, en date du 20 août 2012 (échéance de règlement : 90 jours fin de mois le 10), se décompose comme suit :

Module photovoltaïque	80.000 €
Accumulateur	23.000 €
Onduleur	2.000 €
Frais d'installation	15.000 €
Formation	10.000 €
<hr/>	
TVA 5,5 %	7.150 €
<hr/>	
TOTAL	137.150 €

L'installation du module, de l'accumulateur et de l'onduleur (c'est-à-dire les 3 organes qui composent le panneau photovoltaïque), ainsi que la formation du gérant, M. JAMIE, qui sera chargé de la maintenance de l'équipement, sont prévues le 17 septembre 2012.

Pour cet investissement, la société a obtenu une subvention d'équipement du conseil général du Rhône d'un montant de 30.000 €, et a souscrit à un emprunt de 50.000 € auprès de la LYRA BANK, au taux de 3,10 %, remboursable à terme échu par annuités constantes sur 5 ans. Les fonds relatifs à la subvention et à l'emprunt ont été débloqués le 20 août 2012. Le complément sera financé à partir des fonds propres de l'entreprise.

Le matériel sera amorti sur 6 ans selon le mode dégressif (coefficient 1,75).

- 1 – Présentez au journal général les écritures relatives à l'acquisition du matériel, à son financement et au règlement de la facture d'achat.**
- 2 – Présentez le tableau d'amortissement du panneau photovoltaïque et indiquez, pour chaque année, le montant de la subvention à virer au résultat de l'entreprise.**
- 3 – Présentez le tableau d'amortissement de l'emprunt.**
- 4 – Comptabilisez les écritures nécessaires au 31/12/2012.**